

David Armando

**Suppliques des vassaux, pouvoirs du baron
(États pontificaux, XVIII^{ème} siècle) ***



Laboratorio dell'ISPF, XIII, 2016

17

DOI: 10.12862/Lab16RMD

1. Le contexte historiographique

Depuis une quinzaine d'années les suppliques et les différentes formes d'écritures au pouvoir sont devenues le sujet d'un intérêt croissant pour l'historiographie italienne¹, soit dans le contexte de l'histoire criminelle, de l'histoire des pratiques de la justice, ou des relations entre justice et infrajudiciaire, entre *state law* et *community law*², souvent influencés par l'historiographie française³, soit dans celui de l'attention à la dimension de la négociation entre différents pouvoirs dans les processus de formation de l'État moderne⁴. Dans cette seconde tradition d'études qui, à travers l'œuvre de l'Istituto storico italo-germanico de Trente, dialogue beaucoup avec l'historiographie allemande, se situe l'activité du projet *Petizioni, "gravamina" e suppliche nella prima età moderna in Europa (secoli XIV-XVIII)* coordonné par Cecilia Nubola et Andreas Würigler⁵. Pour ce qui regarde spécifiquement les États pontificaux, les travaux d'Irene Fosi ont montré comment les suppliques adressées au souverain pontife, encore fréquentes bien que en nombre décroissant à l'époque moderne, en exaltent le rôle d'écoute et d'intervention directe et, si on s'en sert avec la prudence nécessaire, nous donnent des informations précieuses sur les attentes des sujets

* Une première version de ce texte à été présenté à l'occasion de l'Atelier de travail *Écrits au pouvoir. Enjeux, pratiques et acteurs*, coordonné par Jean-Luc Chappey et Vincent Denis, Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne, 23 juin 2010.

¹ Pour des exemples plus anciens voir: G. Scarabello, *Carcerati e carceri a Venezia nell'età moderna*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1979; E. Grendi, *Lettere orbe. Anonimato e poteri nel Seicento genovese*, Palermo, Gelka, 1989; C. D'Elia, *Supplicanti e vandali. Testi scritti, testi non scritti, testi scritti dagli storici*, dans «Quaderni storici», 92, 1996, pp. 459-485.

² M. Bellabarba, *La giustizia nell'Italia moderna*, Roma-Bari, Laterza, 2008, p. 88 et suiv.; cf. R. Ago - S. Cerruti (sous la direction de), *Procedure di giustizia*, dans «Quaderni storici», 101, 1999; M. Sbriccoli, *Giustizia negoziata, giustizia egemonica. Riflessioni su una nuova fase degli studi di giustizia criminale*, dans M. Bellabarba - G. Schwerhoff - A. Zorzi (sous la direction de), *Criminalità e giustizia in Germania e in Italia. Pratiche giudiziarie e linguaggi giuridici tra tardo medioevo ed età moderna*, Bologna, Il Mulino, 2001, pp. 345-364; G. Alessi, *Il processo penale. Profilo storico*, Roma-Bari, Laterza, 2001; S. Cerutti, *Giustizia sommaria. Pratiche e ideali di giustizia in una società di Ancien Régime (Torino, XVIII secolo)*, Milano, Feltrinelli, 2003; O. Niccoli, *Perdonare. Idee, pratiche, rituali in Italia tra Cinque e Seicento*, Roma-Bari, Laterza, 2007.

³ N. Castan, *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980; B. Garnot (sous la direction de), *L'infrajudiciaire du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Actes du colloque de Dijon, 5-6 octobre 1995*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996. Cf. aussi N. Zemon Davis, *Fiction in the Archives. Pardon tales and their tellers in sixteenth-century France*, Stanford, Stanford University Press, 1987.

⁴ Cf. G. Chittolini - A. Molho - P. Schiera (sous la direction de), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra Medioevo ed età moderna*, Bologna, Il Mulino, 1994.

⁵ C. Nubola - A. Würigler (sous la direction de), *Suppliche e gravamina. Politica, amministrazione, giustizia in Europa, secoli XIV-XVIII*, Bologna, Il Mulino, 2002; C. Nubola - A. Würigler (sous la direction de), *Operare la resistenza. Suppliche, gravamina e rivolte in Europa (secoli XV-XIX)*, Bologna, Il Mulino, 2007. Cf. aussi A. Würigler, *Suppliche e "gravamina" nella prima età moderna. La storiografia di lingua tedesca*, dans «Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento», XXV, 1999, pp. 516-546; C. Nubola, *Supplications between politics and justice. The northern and central Italian states in early modern age*, dans L. H. van Hoos (sous la direction de), *Petitions in social history*, Cambridge, International Instituut voor Sociale Geschiedenis - Cambridge University Press, 2001, pp. 35-56; K. Hürter - C. Nubola (sous la direction de), *Grazia e giustizia. Figure della clemenza fra tardo Medioevo ed età contemporanea*, Bologna, Il Mulino, 2011.

à l'égard de la justice⁶. Plus récemment Bernard Forclaz, en consacrant aux «suppliche au seigneur» un des chapitres de son livre sur les fiefs des Borghese au 16^{ème} siècle, a souligné l'importance des suppliche de justice dans la définition des rapports entre le seigneur et les vassaux⁷.

Les notes qui suivent reprennent les résultats des recherches que j'ai conduites antérieurement à ces développements historiographiques, mais portent eux mêmes attention au problème de la dialectique des pouvoirs sous l'ancien régime, ainsi que à l'image du pouvoir et de la justice qui ressorte de leurs pratiques. J'essaierai de proposer quelques considérations générales sur le thème des suppliche, en partant de l'analyse d'un cas spécifique, notamment celui des relations entre les princes Colonna et les vassaux de leurs fiefs du Latium méridional, dans le secteur des États pontificaux où la présence féodale était plus forte malgré le processus de centralisation des pouvoirs décrit par P. Prodi dans un livre célèbre⁸.

La dimension féodale⁹ comporte en soi une densité de relations qui – on le verra – se reflète aussi sur le champ des écritures: le rôle du seigneur est présent dans l'administration de la justice, ainsi que dans la politique communautaire, dans la vie économique (il est souvent propriétaire éminent de la plupart des terrains), sociale, religieuse¹⁰. En même temps, il se place au cœur d'une

⁶ I. Fosi, *Sudditi, tribunali e giudici nella Roma barocca*, dans «Roma moderna e contemporanea», V, 1997, 1, pp. 19-40; Ead., *Sovranità, patronage, e giustizia: suppliche e lettere alla corte romana nel primo Seicento*, dans G. Signorotto - M. A. Visceglia (sous la direction de), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento. "Teatro" della politica europea*, Roma, Bulzoni, 1998, pp. 207-241; Ead., «Beatissimo padre...»: *suppliche e memoriali nella Roma barocca*, dans C. Nubola - A. Würigler (sous la direction de), *Suppliche e gravamina*, cit., pp. 343-367; Ead., *La giustizia del papa. Sudditi e tribunali nello Stato pontificio in età moderna*, Roma-Bari, Laterza, 2007.

⁷ B. Forclaz, *La famille Borghese et ses fiefs. L'autorité négociée dans l'État pontifical d'ancien régime*, Rome, École Française de Rome, 2007. Voir aussi: C. Castiglione, *Patrons and adversaries. Nobles and villagers in italian politics, 1640-1760*, New York, Oxford University Press, 2005.

⁸ P. Prodi, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime: la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologna, Il Mulino, 1992. Voir aussi: P. Villani, *Ricerche sulla proprietà e sul regime fondiario nel Lazio*, dans «Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea», XII, 1960, pp. 19-96; B. G. Zenobi, *Le ben regolate città. Modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Roma, Bulzoni, 1994; D. Armando, *La feudalità nello Stato pontificio alla fine del '700*, dans «Studi storici», XLV, 2004, 3, pp. 751-784.

⁹ Un avertissement est peut-être nécessaire: ici j'utilise les termes *féodataire/feodal* dans son acception "moderne", où il est synonyme de *seigneur/seigneurial* (ainsi que de *baron/baronal*), tandis que leur distinction a été l'objet d'un important débat important, surtout entre les médiévistes.

¹⁰ A. M. Rao, *Morte e resurrezione della feudalità: un problema storiografico*, dans A. Musi (sous la direction de), *Dimenticare Croce? Studi e orientamenti di storia del Mezzogiorno*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1991, pp. 113-136; R. Ago, *La feudalità in età moderna*, Roma-Bari, Laterza, 1994; A. Musi, *Il feudalesimo nell'Europa moderna*, Bologna, Il Mulino, 2007. Cf. D. Armando, *La questione feudale*, dans A. Postigliola - A. M. Rao (sous la direction de), *Il Settecento negli studi italiani: problemi e prospettive*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2010, pp. 171-184; parmi les études plus récentes voir aussi: E. Novi Chavarría - V. Fiorelli, *Baroni e vassalli. Storie moderne*, Milano, Franco Angeli, 2011; L. Covino, *Governare il feudo. Quadri territoriali, amministrazione, giustizia. Calabria Citra (1650-1800)*, Milano, Franco Angeli, 2013; R. Cancila - A. Musi (sous la direction de), *Feudalesimi nel Mediterraneo moderno*, Palermo, Mediterranea, 2015.

dynamique de pouvoirs où ses marges d'autonomie au regard du pouvoir souverain (mieux: au regard des différentes autorités qui l'administrent et l'exercent) sont l'objet d'une négociation perpétuelle et croissante pendant tout le 18^{ème} siècle, jusque à la coupure de la Révolution.

Du point de vue des écritures au(x) pouvoir(s) – et j'anticipe le fil conducteur de ces notes – ça implique que les suppliques forment plusieurs ensembles concentriques et entrelacés et qu'il faut les considérer le plus possible dans leurs globalité.

Celui des fiefs Colonna est un contexte encore plus spécifique parce qu'il s'agit du complexe féodal le plus ample (27 fiefs avec 55.348 habitants en 1782) dans l'État pontifical, et aussi d'un des plus anciens, l'un des rares qui soit resté propriété de l'aristocratie romaine médiévale après l'avance des familles pontificales aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles¹¹.

Amplitude et ancienneté se traduisent dans une autonomie marquée au regard de l'État, dans une très grande gamme de pouvoirs, droits, prérogatives qui donnent au baron le caractère de "presque souverain". Sa présence est très active en tous domaines de la vie communautaire, mais aussi dans une identification profondément enraciné (et pourtant conflictuelle) entre les vassaux et leur seigneur, dans une relation à la connotation fortement féodale au sens «classique» du mot, celui de l'échange fidélité/protection¹².

L'idéologie paternaliste du pouvoir est en général assez marquée dans le contexte des États pontificaux, de par la nature mixte, religieuse et séculière, du pouvoir suprême, mais dans ces fiefs elle prend des caractères propres: le pouvoir du baron est un pouvoir *proche, visible*; loin d'être une entité abstraite et cachée il vit dans une interrelation perpétuelle et polymorphe avec ses sujets, ce qui multiplie les occasions de patronage, mais aussi de conflit. La reconnaissance, la négociation, ainsi que la contestation de cette présence et de ses bases idéologiques, culturelles, juridiques passe en bonne partie par les écritures au pouvoir, voir *aux* pouvoirs.

2. La structure des suppliques judiciaires

Partons du sommeil du pouvoir du seigneur, représenté par ses prérogatives judiciaires.

Les Colonna les exercent pendant tout le 18^{ème} siècle dans toute leur extension, jusque (exceptionnellement) à exécuter des peines capitales et (régulièrement) à concéder des grâces, ce qui serait considérée une prérogative du souverain¹³.

Dans les liasses des procès criminels, les suppliques au seigneur sont très fréquentes: elles peuvent venir soit des accusés, soit des parties lésées, et se

¹¹ D. Armando - A. Ruggeri, *La geografia feudale del Lazio alla fine del Settecento*, dans M. A. Visceglia (sous la direction de), *La nobiltà romana in età moderna*, Roma, Carocci, 2001, pp. 401-445.

¹² D. Armando, *Feudalità e giurisdizione criminale nel Lazio (XVIII secolo). Gli "Stati" dei Colonna*, thèse doctorale, Université de Bari, 1995.

¹³ D. Armando, *I poteri giurisdizionali dei baroni romani: un problema aperto*, dans «Dimensioni e problemi della ricerca storica», 1993, 2, pp. 209-239.

rencontrent dans toutes les phases du procès: des dénonciations jusqu'aux demandes de grâce après la sentence. Au début du procès, elles sont souvent le point de passage, toujours fluide, entre une gestion infrajudiciaire des conflits et la remise de leur solution à la justice. Pendant le procès ou après la sentence, loin de revêtir un caractère exceptionnel, elles sont une partie intégrante et physiologique de l'*iter*. On s'attend, par exemple, qu'un coupable condamné à une peine sévère supplie que elle soit réduite (et la sévérité des peines est justement fonction des grâces suivantes): ça permet au baron de manifester les deux faces de son pouvoir, c'est à dire la justice et la clémence¹⁴.

Parfois autographes, souvent rédigées par des médiateurs de l'écriture, les suppliques puisent leurs matériaux à une culture partagée. Même dans leurs éléments de stéréotypie sont-elles profondément révélatrices de l'imaginaire et des fondements idéologiques de la justice et du pouvoir féodal, et des relations entre seigneur et vassaux.

D'un point de vue formel, ils semblent calquer, *mutatis mutandis*, la structure des documents solennels de la chancellerie pontificale étudiés par la diplomatique¹⁵, ce que me paraît aussi significatif des phénomènes de transmission culturel. C'est à dire que leurs articulations peuvent être décrites, d'une manière très schématique, selon les mêmes phases:

- *intestatio/intitulatio* (*titulature/adresse*): les suppliques des vassaux s'ouvrent toujours sur l'indication du nom de l'auteur accompagné d'une *formule d'humilité* qui indique sa condition au regard du baron. En suite on trouve l'invocation du seigneur, caractérisé par ses attributs appropriés au cas: qui demande une grâce s'adressera, pour exemple, à l'*innée bonté* du seigneur, *protecteur de ses vassaux*...
- *narratio* (*exposé*): l'auteur expose les faits qui l'ont poussé à avancer sa supplique, en signalant (s'il est l'inculpé) les circonstances atténuantes en sa faveur et les raisons qui devraient lui assurer la justice et/ou la clémence du seigneur.
- *dispositio* (*dispositif*): là où dans les documents émanant des autorités publiques est précisée la disposition juridique qui va prendre effet, dans le texte de la supplique figure la disposition demandée par l'auteur (mise en liberté, absolution, révision du procès, grâce; ou, au contraire, inculpation ou condamnation de l'adversaire...).
- *sanctio* (*clauses*): le texte des documents souverains se termine par l'indication des peines réservées à qui en viole les dispositions qui, dans le cas des documents solennels de la chancellerie papale, incluent l'"indignation" des apôtres. Dans les suppliques des vassaux la sanction est plutôt *positive*: dans le cas où leur supplique serait exaucée les auteurs promettent, par exemple, de prier pour la prospérité de leur seigneur et de sa

¹⁴ D. Armando, *Fendalità e giurisprudizione criminale nel Lazio*, cit., p. 256 et suiv.

¹⁵ P. Rabikauskas, *Diplomatica pontificia*, Romae, Pontificia Universitas Gregoriana, 1964; voir aussi P. Repetti, *Scrivere ai potenti. Suppliche e memoriali a Parma (secoli XVI-XVIII)*, dans «Scrittura e civiltà», XXIX, 2000, pp. 295-358.

maison. Mais – on le verra – au-delà de ça se cache (et parfois il est aussi explicite) la menace de la rupture de l'ordre social dans la communauté (l'éventualité d'une *vendetta*; des fils ou une épouse qui risquent la faim ou l'honneur...) et, pire encore, celui des liens de fidélité.

Dans cette structure s'insèrent, comme des *topoi* récurrents, des références à un ensemble de valeurs et à une image consolidée de la société et des relations entre seigneur et vassaux.

3. *Variété et unité des suppliques au seigneur*

Les suppliques de justice (en elles-mêmes, de par leur structure et du fait de leurs contenus) légitiment le pouvoir du baron, mais en même temps lui rappellent que la légitimité de son pouvoir se fonde sur l'exercice de ses attributs de justice et de charité envers les vassaux. Ce rappel à l'image paternaliste du baron ressort peut-être mieux dans ses implications multiples si on étend l'observation aux autres catégories de suppliques occasionnées par la complexité des liens entre le baron et "ses" communautés.

Au-delà du cas spécifique de la justice, les vassaux, soit en tant qu'individus, soit collectivement, s'adressent au seigneur dans tous les domaines où sa présence se mêle à leurs vie économique et sociale. En tant que individus: pour demander un subside, une dot, un bénéfice ecclésiastique, la concession d'un terrain, le report d'une dette, d'un cens, d'une redevance, le permis de couper le bois dans sa forêt... En tant que factions: pour obtenir sa faveur dans les controverses intracommunautaires. En tant que communauté: pour que le baron pourvoie aux subsistances en cas de disette, pour avoir son appui dans les conflits avec des communautés limitrophes, mais aussi pour renégocier les relations réciproques dans le cadre des statuts communaux, ou pour dénoncer l'action des officiels ou du fermier du baron même.

La perception de l'homogénéité de ce très large corpus de documents est confirmée au niveau de la structure des archives: dès les années 1720 et jusqu'à la fin du siècle on trouve dans les archives des Colonna une série de *Registres des mémoires*, où sont notées, l'une après l'autre, tous ces différents types de suppliques¹⁶.

Le cas des mémoires adressés par les communautés nous permet de saisir, de manière particulièrement claire, le jeu complexe entre différents niveaux de pouvoir dans lequel se situent, en général, les suppliques. En premier lieu, suivant une formule typique très commune dans l'ancien régime (et même après), on distingue fortement la position des officiers qui exercent le pouvoir au niveau local, et celui du seigneur duquel ils dépendent et auquel on recourt pour qu'il répare leurs abus.

Le seigneur est considéré *a priori* étranger aux abus de ses ministres; les réparer et réprimer rentre parmi ses devoirs de protection à l'égard de ses com-

¹⁶ Biblioteca statale del Monumento nazionale di Santa Scolastica, Subiaco, Archivio Colonna (dorénavant: AC), I FF 8-35.

munautés, tels que maintenir l'ordre et la justice, ou assurer les approvisionnements en denrées alimentaires... Si le baron manque à ces tâches, s'il trahit ses devoirs de protection – soit parce que il est absent face aux besoins de ses communautés, soit parce que sa présence devient trop oppressive – les vassaux répondent en se dégageant de leurs devoirs réciproques de fidélité. Ou, d'un autre point de vue: ils justifient leurs contestation du pouvoir du baron en affirmant qu'il a lui-même contrevenu à ses principes.

4. Des fiefs à l'État

Ici réside l'aspect de négociation caché dans la sanction du pouvoir opérée par les suppliques; ici entre aussi en jeu, avec toute sa complexité, la pluralité des pouvoirs qui caractérise les sociétés d'ancien régime. Notamment, aux deux niveaux du pouvoir représentés respectivement par les ministres locaux et par le seigneur, ici s'en ajoute un troisième: l'État avec ses tribunaux. Abstraction faite de leurs contenus, les recours à l'État sont, *in se*, une rupture des liens de fidélité des vassaux envers leur seigneur; ils menacent l'autonomie juridictionnelle du seigneur en favorisant la présence concurrente de l'État dans ses fiefs.

L'instrument du recours à l'État sont, encore une fois, les suppliques. En changeant de destinataire, elles changent aussi le répertoire des argumentations et l'image du seigneur qu'elles véhiculent: au lieu de souligner ses devoirs paternalistes, on passe à la dénonciation de l'oppression des vassaux et de l'usurpation des prérogatives du souverain. Se confirme ainsi l'habileté (soulignée, dans des contextes proches, dans les travaux de R. Ago et M. Caffiero) des paysans, ou de leurs représentants, à jouer sur des registres rhétoriques et juridiques différents selon les destinataires de leurs instances¹⁷.

Un exemple: après la famine de 1764 les vassaux contestent, dans des suppliques à la Congrégation cardinalice du *Buon Governo*, les droits privatifs du baron sur les fours parce que il a négligé de les approvisionner en blé: comme il a manqué à son devoir de garantir la subsistance et aurait en conséquence perdu les droits correspondants¹⁸.

Il faut tenir compte de l'articulation globale des pouvoirs et de ces *corpus* concentriques de suppliques (judiciaires et d'autres types; individuelles et collectives; au seigneur et à l'état) pour bien comprendre, également, le cas particulier des suppliques de justice et pour saisir la dimension de négociation qui n'est pas complètement absente même dans celles-ci, où le caractère asymétrique des relations est maximal.

En recourent, selon les cas, à la justice ou à la piété du baron, les acteurs – on l'a dit – lui rappellent implicitement ses devoirs. Mais ils évoquent aussi la

¹⁷ R. Ago, *Conflitti e politica nel feudo: le campagne romane del Settecento*, dans «Quaderni storici», 63, 1986, pp. 847-874; Ead., *Un feudo esemplare. Immobilismo padronale e astuzia contadina nel Lazio del '700*, Fasano, Schena, 1988; M. Caffiero, *Usi e abusi. Comunità rurali e difesa dell'economia tradizionale nello Stato pontificio*, dans «Passato e presente», IX, 1990, pp. 72-93.

¹⁸ Archivio di Stato di Roma, *Buon Governo*, série II, liasses 2243-2245. Sur les attributions de cette congrégation voir S. Tabacchi, *Il Buon Governo. Le finanze locali nello Stato della Chiesa, secoli XVI-XVIII*, Roma, Viella, 2007.

“sanction” représentée par l’appel aux juridictions concurrentes, qui implique en même temps la rupture des liens de fidélité et une lésion de ce monopole de la justice dans le fief que le seigneur cherche soigneusement à défendre contre toute intrusion.

Parfois cette évocation devient explicite. Dans une supplique de 1779 deux vassaux inculpés de vol par le juge seigneurial protestent de leur innocence et demandent au seigneur la révocation de leur inculpation, en prévenant que dans le cas contraire ils vont recourir aux tribunaux pontificaux: «non parce qu’ils ne soient des vassaux fidèles et obéissantes» – précisent-ils, en s’excusant d’une menace dont ils reconnaissent la gravité – «mais afin de laver cette tâche»¹⁹.

Les obligations du seigneur sont rappelées d’une façon très sévère, cette fois à travers un appel à la justice divine, dans un autre mémoire de 1796, où le «peuple» du fief de Marino dénonce les mauvais comportements du juge local et, après avoir revendiqué sa longue patience, demande enfin au prince Colonna «une saine mesure et l’administration [d’une] droite justice», en lui rappelant le «jugement très sévère» dont «Dieu menace» les gouvernants négligents²⁰.

5. *Dynamiques chronologiques*

Les recours adressés aux autorités de l’État par les communautés des fiefs des Colonna deviennent de plus en plus fréquentes pendant la seconde moitié du 18^{ème} siècle, dans le contexte d’une conflictualité croissante avec les seigneurs, où les protestations contre la pression fiscale, alourdie après les guerres du milieu du siècle, et les revendications d’autonomie des conseils municipaux s’entrelacent avec les effets de la famine des années Soixante et des mutations dans un sens pre-capitalistique des formes d’exploitation économique qui rompent le cadre de l’économie morale (c’est qui est passé dans le cas, évoqué plus haut, du monopole des fours)²¹. En même temps, vers le milieu des années Quatre-vingt, des mémoires adressés par les barons romains aux pontifes pour qu’ils confirment leurs autonomies judiciaires sont le signal d’un processus d’érosion auquel contribuent le renforcement des tribunaux d’État et l’indépendance croissante des vassaux²². C’est significatif que dans ces mémoires, et jusqu’aux années Vingt du 19^{ème} siècle, pour défendre et revendiquer leurs droits juridictionnels les barons romains rappellent même les avantages

¹⁹ Archivio di Stato di Roma, *Governo di Marino*, b. 369, procès contre Barnaba Di Bernardino («non per non essere fedeli vassalli ed obbedienti ad ogni minimo cenno dell’Eccellenza Vostra, ma acciò non gli resti alli poveri oratori simil macchia»).

²⁰ AC, *Marino, corrispondenza*, 1796, lettre anonyme sans date («non s’implora, che un sano provvedimento, e l’amministrazione di quella retta giustizia, che tanto piace a Iddio, ed in sequela anche agl’omini del mondo, per così scanzare quel durissimo giudizio, che per bocca dello Spirito Santo minaccia Dio a quelle persone, che presiedono, e non si mostrano sollecite a riparare l’inconvenienti, ed a questo solo fine, sono dirette le sudette istanze»).

²¹ M. Caffiero, *Tradizione o innovazione? Ideologie e comportamenti della nobiltà romana in tempo di crisi*, dans M. A. Visceglia (sous la direction de), *Signori, patrizi, cavalieri nell’Italia centro-meridionale in età moderna*, Roma-Bari, Laterza, 1992, pp. 369-389.

²² D. Armando, *I poteri giurisdizionali*, cit., pp. 223-229.

que présenterait pour leurs sujets le caractère proche et paternel de leur pouvoir²³.

Une autre composante essentielle – même au sens strictement juridique – du pouvoir des barons est revendiqué dans leurs écritures: son enracinement dans une tradition pluriséculaire, voir immémoriale. En contestant les droits baronniaux, les vassaux en nient à leur tour l'ancienneté en colloquant leur origine dans un temps relativement proche: par exemple (on est au début des années 1780) une révision des statuts suite à l'épidémie de peste de 1656²⁴.

La mutation devient donc un argument utilisé dans le contexte des supplices, mais les arguments des supplices sont eux-mêmes sujets aux brusques changements de la fin du siècle. Pendant les mois de la République romaine (1798-99) soit les paysans désormais émancipés de leurs liens de vassalage, soit les ci-devant barons, dans les conflits générés par l'abolition des droits féodaux se trouvent souvent à écrire au nouveau gouvernement démocratique avec des arguments nouveaux: les principes d'égalité et la lutte contre le despotisme et l'aristocratie d'un côté, la défense des droits de propriété inviolables de l'autre²⁵. Ceci ne signifie pas que le répertoire traditionnel de la protection et de la déférence ne continue pas à être exploité, même pendant la République. Mais on perçoit le sens d'une rupture qui se prolonge aussi après la restauration du gouvernement pontifical et des droits baronniaux, par exemple dans la supplication d'une communauté qui rappelle combien il importe que ces derniers soient «restreints dans les limites de l'équité, surtout dans le temps présent, dans lequel on donne aux peuples la preuve de l'avantage qu'ils ont remporté grâce à l'abolition du vrai despotisme et des abus»²⁶. Au-delà de leur caractère fortement formalisé et stéréotypé, les supplices – et même les corpus collectifs de supplices produits par les communautés paysannes – révèlent donc une sensibilité à la dimension du temps qui en confirme l'importance comme source historique.

²³ D. Armando, *Da "quasi sovrano" a "semplice privato": la giurisdizione dei baroni romani fra Restaurazione e rinunce (1800-1817)*, dans «Archivi e Cultura», XXX, 1997, pp. 169-209.

²⁴ AC, III KB 4, n. 19, *Specchio informativo delle cause di disordini, che anno contribuito, e contribuiscono allo sbilancio delle pubbliche rendite, e mezzi per estirparle*.

²⁵ D. Armando, *I baroni romani nella Repubblica giacobina: l'abolizione dei diritti feudali*, dans Ph. Boutry - F. Pitocco - C. M. Travaglini (sous la direction de), *Roma negli anni di influenza e dominio francese. 1798-1814. Rotture, continuità, innovazioni tra fine Settecento e inizi Ottocento*, Napoli, ESI, 2000, pp. 35-64.

²⁶ V. Ilari, *La comunità di Roccagiovine dal XVII secolo alla Repubblica romana del 1849 nei documenti dell'Archivio di Stato di Roma*, Roccagiovine, Comune di Roccagiovine, 1985, p. 47 («[...] i diritti angariali e baronali [...] deggiono essere ristretti ai termini di equità specialmente in questi tempi in cui si dà ai popoli la prova del vantaggio che han riportato dall'abolizione del vero despotismo e dell'ingiusta prepotenza»); cf. D. Armando, *La feudalità nello Stato pontificio*, cit., pp. 782-784.



David Armando

ISPF-CNR, Napoli - C sOr-EHESS/CNRS, Paris

armando@ispf.cnr.it

– Suppliche des vassaux, pouvoirs du baron ( tats pontificaux, XVIII me si cle)

Citation standard:

ARMANDO, David. Suppliche des vassaux, pouvoirs du baron: ( tats pontificaux, XVIII me si cle). Laboratorio dell'ISPF. 2016, vol. XIII (17). DOI: 10.12862/Lab16RMD.

Online: 21.12.2016

ABSTRACT

[*Vassals' supplications, baron's powers (States of the Church, XVIIIth Century)*]. This article proposes some considerations on the theme of supplications, intended both as a practice of communication between society and powers and as an historical source, moving from the petitions submitted to the princes Colonna by the inhabitants of their fiefs in southern Latium. The author analyses these texts considering them in the wider framework of the petitions related to other aspects of feudal power, addressed both by individuals and communities to the barons themselves or to the State's institutions. Beyond their stereotypical appearance, supplications emerge as a kind of source which can help the historian grasp the political conceptions and attitudes of early modern societies and their mutations.

KEYWORDS

Supplications; Feudalism; Criminal Justice; Pontifical States; Princes Colonna

SOMMARIO

[*Suppliche dei vassalli, poteri del barone (Stato della Chiesa, XVIII secolo)*]. L'articolo propone alcune considerazioni sulle suppliche, intese sia come pratica di comunicazione fra societ  e poteri sia come fonte storica, a partire dalle istanze inviate ai principi Colonna dagli abitanti dei loro feudi del Lazio meridionale nell'ambito dei processi criminali giudicati dai tribunali baronali. Nell'analizzare questi testi, l'autore li inserisce all'interno del corpus pi  ampio di suppliche relative alle diverse espressioni del potere feudale, indirizzate da singoli vassalli o dalle comunit  ai baroni stessi o agli organi dello Stato. Ne emerge una fonte solo all'apparenza stereotipata che pu  aiutare a cogliere le concezioni e gli atteggiamenti politici di una societ  di et  moderna e i loro mutamenti.

PAROLE CHIAVE

Suppliche; Feudalit ; Giustizia penale; Stato pontificio; Principi Colonna.

Laboratorio dell'ISPF

ISSN 1824-9817

www.ispf-lab.cnr.it

